



PRÉFET
DES ARDENNES

Liberté
Égalité
Fraternité



RESTRICTION SUR LA CONSOMMATION DE L'EAU DU ROBINET

COMMUNES CONCERNÉES :

📍 *Villy, Malandry, Blagny, Linay, Haraucourt, Bayonville, Beffu-et-le-Morthomme, Landres-et-Saint-Georges, Thenorgues, Imecourt, Verpel et le hameau de Sivry (Buzancy).*

POURQUOI CETTE MESURE ?

L'eau du robinet de votre commune contient des PFAS (substances chimiques utilisées par certaines industries) dépassant les normes en vigueur. Pas de danger immédiat, mais selon l'âge, une exposition régulière peut entraîner des effets sur la santé à long terme.

→ C'est une mesure de protection.

N'utilisez plus l'eau du robinet pour :

- ✘ boire
- ✘ préparer les biberons

Utilisez uniquement de l'eau en bouteille pour ces usages.

Vous pouvez continuer à utiliser l'eau du robinet pour :

- ✔ se laver (*douche, bain, dents*),
- ✔ cuisiner (*cuisson uniquement*),
- ✔ nettoyer les fruits et légumes,
- ✔ la vaisselle, la toilette,
- ✔ arroser les plantes,
- ✔ remplir une piscine,
- ✔ donner aux animaux.

BESOIN D'AIDE OU DE RENSEIGNEMENTS ?

Rendez-vous dans votre mairie (Foire aux Questions)
ou sur les sites internet de :

- ↳ la Prefecture des Ardennes: ardennes.gouv.fr
- ↳ l'Agence Régionale de Santé Grand Est : grand-est.ars.sante.fr